

AGIR

PACTE INDUSTRIE- TERRITOIRE

DE L'ÉTUDE DE CAS À LA RÉPLICABILITÉ



La reproduction de cette publication est soumise à autorisation de l'ANCT (contact : info@anct.gouv.fr)

Directeur de publication : Stanislas Bourron (ANCT) ; Suivi éditorial : Aurélie Aïchour (ANCT) ; Responsable de rédaction : Jean-Baptiste Guesquin (ANCT) ; Rédaction : cabinet Compagnum ; Secrétariat de rédaction : Muriel Thoin (ANCT)

Dépôt légal : mars 2025

ISBN : 978-2-492484-81-0



SOMMAIRE

ÉTUDE DE CAS : LE PACTE DÉPLOYÉ SUR LE TERRITOIRE D'INDUSTRIE ROCHFORT-ROYAN-MARENNES-OLÉRON

Contexte : l'industrie et le territoire, deux partenaires aux destins liés

Un pacte industrie-territoire : description et objectifs

Comment réussir un pacte industrie-territoire

Diagnostic industriel du territoire

Identifier les fleurons industriels locaux

Les parties prenantes du pacte et leurs priorités

Les engagements du pacte

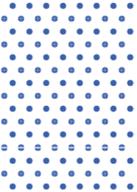
La gouvernance du pacte industrie-territoire

MÉTHODOLOGIE : RÉPLIQUER UN PACTE INDUSTRIE-TERRITOIRE

Description et objectifs

Exemple d'application du pacte : le foncier industriel

Les 5 étapes de construction d'un pacte



Co-porté par l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) et la Direction générale des entreprises (DGE), « Territoires d'industrie » est un programme lancé en 2018 et renouvelé en 2023 afin de déployer une stratégie de reconquête industrielle « par et pour les territoires ». Territoires d'industrie donne carte blanche aux territoires labellisés pour proposer un plan d'action évolutif, coconstruit par un binôme local élu-industriel. Le programme repose sur une collaboration entre les EPCI, la Région et l'Etat en partenariat avec France industrie, Intercommunalités de France et Régions de France.

Territoires d'industrie travaille avec des nombreux partenaires afin d'accompagner les territoires : la Banque des Territoires ; Bpifrance ; Business France ; Action Logement et France Travail.

En novembre 2023, 183 Territoires ont été labellisés et seront soutenus dans leurs ambitions de réindustrialisation, autour de quatre axes principaux : innovation ; compétences / attractivité ; foncier et transition écologique et énergétique.

Dans ce cadre, l'ANCT a choisi de lancer une étude « Stratégie territoriale des entreprises - recherche-action : Pacte de responsabilité territoriale ».

Dans le contexte d'une raréfaction du foncier, et alors que les sujets sur l'acceptabilité de l'industrie se multiplient, Territoires d'industrie propose de se demander :

Sous quelles conditions l'industrie se développe-t-elle de manière harmonieuse sur un territoire ? Quelles actions, de la part des industriels et des acteurs qui les entourent, contribuent à une nouvelle image positive et vertueuse de l'industrie ?

Afin d'étudier ces problématiques, l'ANCT a confié au cabinet Compagnum la mission de :

- mener une étude de cas sur le Territoire d'industrie Rochefort Royan Marennes Oléron. Cette initiative est pleinement intégrée avec les objectifs de la Région Nouvelle Aquitaine et sa politique régionale Neo Terra ;
- proposer une méthodologie de répliquabilité du pacte industrie à destination de tous les autres Territoires d'industrie labellisés.

L'étude s'est déroulée de mai à novembre 2024. Cette publication présente les travaux entrepris pendant 6 mois.



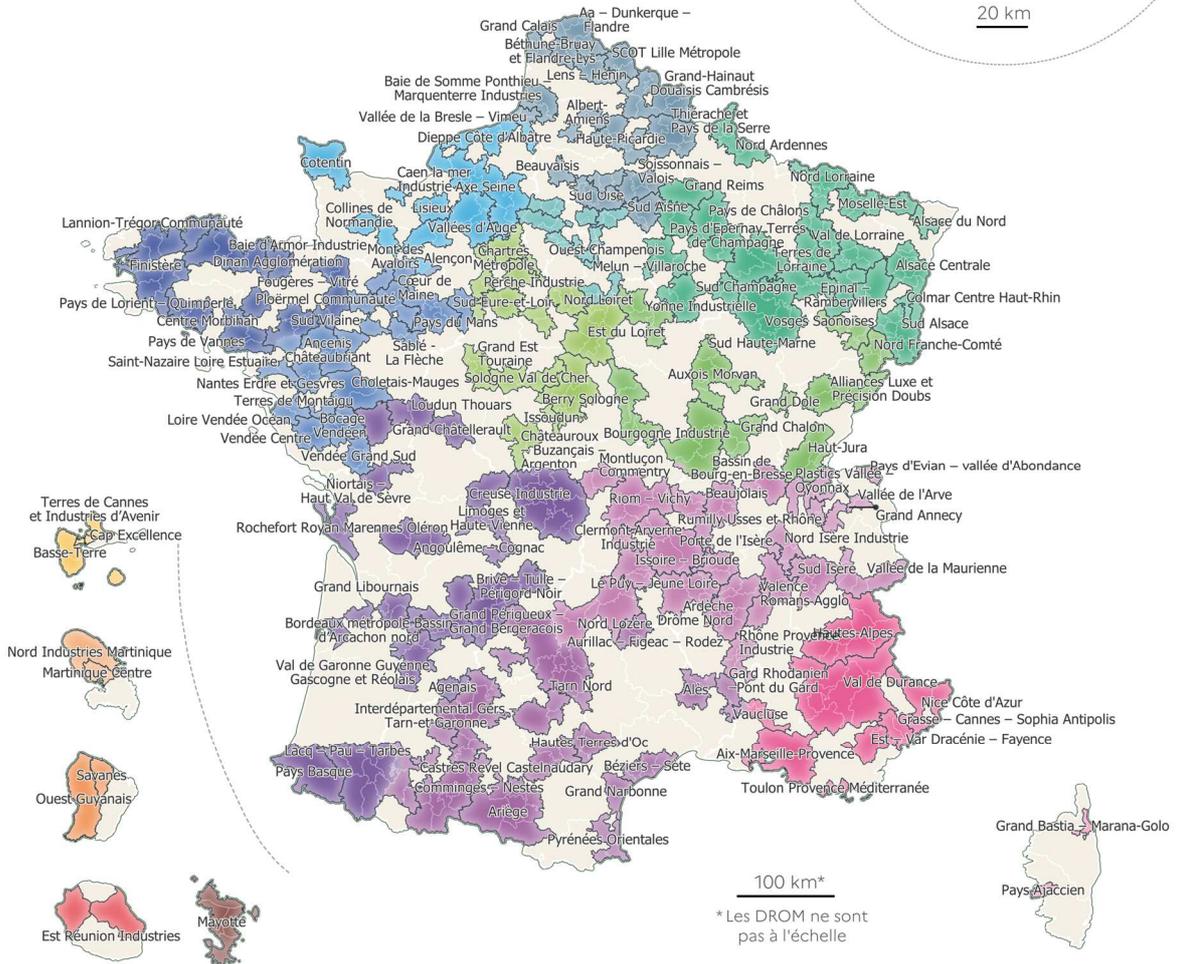
183 territoires d'industrie

À date du 10 juillet 2024

Périmètre du Territoire d'industrie

Lorem

Les couleurs catégorisent le périmètre du Territoire d'industrie selon sa région administrative.



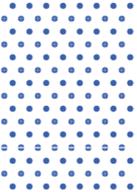
Sources : ANCT, 2024; Fond cartographique IGN Admin Express 2023 • Réalisation : Cartographie ANCT 07/2024





ÉTUDE DE CAS : LE PACTE DÉPLOYÉ SUR LE TERRITOIRE D'INDUSTRIE ROCHEFORT-ROYAN- MARENNES-OLÉRON





CONTEXTE : L'INDUSTRIE ET LE TERRITOIRE, DEUX PARTENAIRES AUX DESTINS LIÉS

LES TERRITOIRES, DES ALLIÉS STRATÉGIQUES DE L'ENTREPRISE

Au-delà du pilotage opérationnel de la réindustrialisation, les collectivités territoriales ont des atouts à mettre au service de la stratégie de l'entreprise ; pour autant qu'elles sachent les utiliser !

Les territoires :

- contribuent au financement des initiatives majeures, par des subventions mais aussi de la dette ou de l'investissement ;
- soutiennent le recrutement avec des politiques actives sur la formation, l'emploi, la mobilité ou le logement ou encore sur l'image de l'industrie auprès du grand public ;
- permettent l'accélération de l'innovation, via des programmes cofinancés avec l'Etat / l'Europe, la mise à disposition d'infrastructures immobilières et techniques ou l'activation de son réseau de partenaires ;
- facilitent les plans de sobriété et d'économie circulaire des entreprises, représentant un allègement à moyen terme des coûts de fonctionnement ;
- soutiennent le développement de l'activité par des extensions foncières ou de nouvelles implantations, en trouvant les solutions optimales compte tenu de la rareté foncière ;
- facilitent les formalités administratives et le dialogue avec les opérateurs publics.

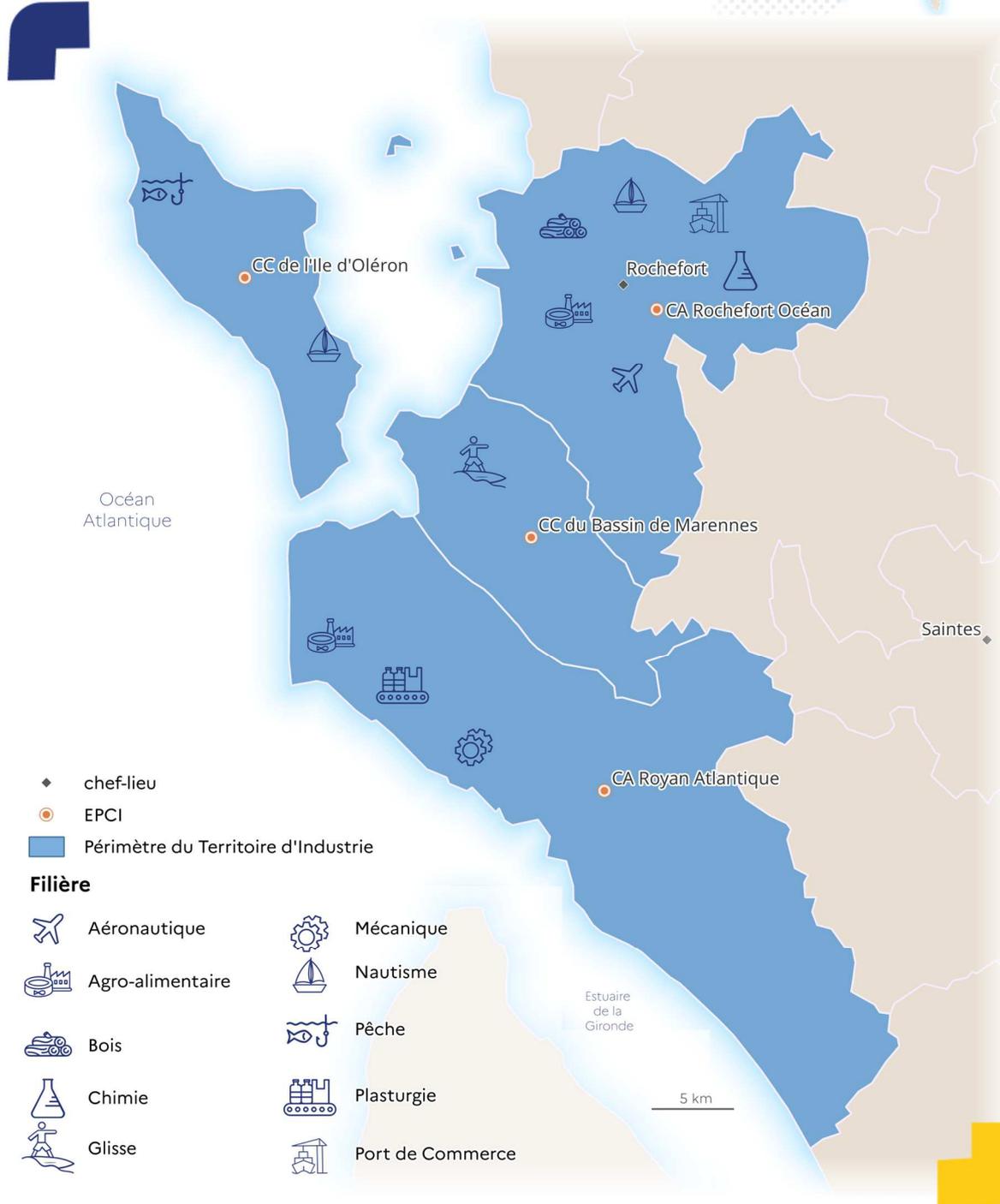
LA CLÉ : LA RESPONSABILITÉ TERRITORIALE DE L'INDUSTRIE

Afin de mobiliser ces atouts, les entreprises nourrissent leurs liens avec la collectivité et ainsi s'engagent sur le territoire dans une logique gagnant-gagnant. Elles endossent une responsabilité locale. En le faisant savoir et en maintenant cet engagement dans la durée, elles servent tout autant le développement local que leur activité. Ce pacte est une aide à la responsabilité territoriale de l'industrie du Territoire d'industrie Rochefort-Royan-Marennes-Oléron.

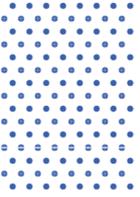


Territoire d'Industrie

Rochefort-Royan-Mareennes-Oléron



Sources : ANCT, 2025 ; BD TOPO IGN, 2024, CARO 2024 • Réalisation : Cartographie PADT ANCT 02/2025



Chiffres clés du territoire d'industrie de Rochefort-Royan-Mareennes-Oléron

9 % part de l'industrie manufacturière dans la richesse dégagée du territoire d'industrie

2,2% part du territoire d'industrie dans la richesse dégagée de la région¹

260 établissements industriels employeurs

	MICRO ENTREPRISES	PETITES MOYENNES ENTREPRISES	ENTREPRISES DE TAILLE INTERMÉDIAIRE	GRANDES ENTREPRISES
TI Rochefort - Royan Mareennes Oléron	59 %	33 %	6 %	2 %
TI France (hors Mayotte)	46 %	35 %	13 %	5 %

51 % : part des postes salariés de l'industrie manufacturière dans les 10 plus grands établissements industriels



Les Indicateurs clés
Territoire d'industrie
Rochefort Royan Mareennes
Oléron

NOVEMBRE 2024

En partenariat avec **Insee**

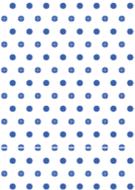
anct
agence nationale
de la cohésion
des territoires



Pour plus d'informations sur chaque Territoire d'industrie, retrouvez leurs portraits socio-économiques réalisés en lien avec l'INSEE

Notes

¹ La richesse dégagée par les établissements est issue de la valeur ajoutée des entreprises. Elle permet d'évaluer, de façon relative, l'importance de l'activité économique d'un secteur ou d'un territoire. Source: Insee, Flores 2021.



UN PACTE INDUSTRIE-TERRITOIRE : DESCRIPTION ET OBJECTIFS

UN PACTE INDUSTRIE-TERRITOIRE : POUR QUOI FAIRE ?

Des pactes territoriaux existent sur des thématiques variées : pactes alimentaires territoriaux, "paQte" pour les quartiers prioritaires de la ville... Un pacte industriel peut, quant à lui, nourrir plusieurs objectifs : structurer une filière, renforcer / relancer un collectif industriel, impliquer les parties prenantes citoyennes ou encore faciliter la mise en œuvre d'un grand projet industriel ou énergétique. Il a pour but de fédérer les acteurs, clarifier les engagements et simplifier le fonctionnement opérationnel des actions dans une dynamique collective et harmonieuse.

LE PACTE INDUSTRIE-TERRITOIRE DE ROCHFORT-ROYAN-MARENNES-OLÉRON

Engagé en faveur de son dynamisme industriel et conscient des enjeux liés au réchauffement climatique, le Territoire d'industrie de Rochefort-Royan-Marennes-île d'Oléron construit un modèle de développement économique durable. Cet objectif implique des défis économiques, écologiques, sociaux et sociétaux face auxquels une réponse individuelle est impossible.

Ce pacte a pour but de renforcer les coopérations au sein de l'écosystème industriel, afin d'apporter collectivement des solutions innovantes aux enjeux du quotidien et de garantir un territoire plus résilient. Il s'appuie sur la mise en œuvre de "petites" actions tout comme sur des projets structurants.

Concrètement, le pacte a pour ambition :

- de garantir des relations vertueuses et équitables entre les parties prenantes locales : entreprises, pouvoirs publics, société civile... en tenant compte des inégalités sociales et territoriales ;
- d'inventer de nouvelles solutions au service de la résilience et d'une attractivité renouvelée du territoire ;
- de valoriser les fiertés locales qui fédèrent et libèrent les énergies de l'industrie.

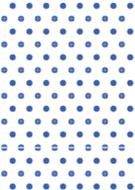
À QUI LE PACTE S'ADRESSE-T-IL ?

Ce pacte s'adresse aux parties prenantes industrielles des territoires qui souhaitent s'engager en faveur d'un développement économique durable et écologique. Il s'adresse aussi aux citoyens locaux désireux d'améliorer leur qualité de vie dans le respect de l'environnement.

Entreprises
industrielles

Collectivités et
services de l'Etat

Ecosystème et
société civile



COMMENT RÉUSSIR UN PACTE INDUSTRIE-TERRITOIRE

UNE ADÉQUATION FINE AVEC LES ATTENTES DU TERRITOIRE

Si la méthodologie est similaire pour tous les territoires, les pactes s'adaptent aux besoins spécifiques locaux. Pour cela, chaque plan doit être construit avec l'ensemble des parties prenantes locales : entreprises, associations et fédérations, écoles, pouvoirs publics, financeurs.

Parties prenantes du pacte Rochefort-Royan-Marennes-Oléron

Collectivités - Institutionnels :

- Communauté d'agglomération Rochefort Océan
- Communauté d'agglomération Royan Atlantique
- Île d'Oléron Communauté de Communes
- Syndicat mixte des aéroports de La Rochelle - Ile de Ré et de Rochefort - Charente-Maritime
- Région Nouvelle-Aquitaine
- Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
- (Ministère de la Transition écologique, de la Biodiversité, de la Forêt, de la Mer et de la Pêche)
- Préfecture de la Charente-Maritime / Préfecture de Nouvelle Aquitaine
- ADI (Agence de développement et d'innovation)

Société civile :

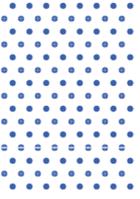
- Club Hôtelier Rochefort Océan
- Association Circul'R
- Pays Rochefortais Alerte (PRA)

Tissu économique :

- Aerospace Valley
- Atlantic Cluster
- CCI Charente-Maritime
- Commerce et artisanat : Royan 2
- La Fabrique de l'Industrie
- Lycée Marcel Dassault
- Ocean Participations
- Rotary Club de Rochefort
- SD Architectes
- UIMM -Union des Industries et Métiers de la Métallurgie

Entreprises :

- Airbus
- AMR
- Applus+ Rescoll
- Atman manufacture
- CGM Industries
- Fermes marines du soleil
- MecaProtec Industries
- MétalNeo
- Retour de Plage
- SimAir
- Surfilm Packaging
- VmgSoromap



Pour construire ce pacte industrie-territoire, 25 entretiens ont été réalisés avec les acteurs industriels et publics de Rochefort, Royan et l'île d'Oléron. Cela a permis de réaliser un diagnostic de territoire tel qu'il est vécu par les parties prenantes et de valoriser les fiertés locales. Chaque partie prenante a formulé ses engagements et les conditions de réussite pour le développement de l'industrie locale.

LE RESPECT DES PRINCIPES D'ANIMATION COLLABORATIVE

La réussite d'une dynamique collective s'appuie sur des étapes incontournables :

- un diagnostic partagé des enjeux du territoire et de ses parties prenantes,
- une mobilisation autour d'éléments fédérateurs : fiertés, causes à défendre,
- une dynamique interne aux membres du pacte avec un élargissement progressif par le biais de projets de développement local,
- une gouvernance partagée et des engagements réciproques et évolutifs dans le temps.

DIAGNOSTIC INDUSTRIEL DU TERRITOIRE

INFRASTRUCTURE, FONCIER ET INNOVATION

- ✓ Du foncier industriel encore disponible sur les territoires de Rochefort Océan et de Royan
- ✓ Des projets de zones d'activités en cours d'étude / de développement pour offrir de nouveaux leviers fonciers
- ✓ Des infrastructures locales dédiées à l'innovation
- ✓ Un patrimoine industriel historique, dont les bâtiments de l'ancien Arsenal maritime qui est au cœur de la vie économique
- ✗ Une difficulté à se déplacer et à se loger pour les collaborateurs et jeunes actifs
- ✗ Une nécessité d'accélérer l'investissement des entreprises sur l'innovation et la diversification

GOVERNANCE ET ECOSYSTEME

- ✓ Une diversité de filières industrielles : aéronautique, nautique, bois, chimie, plasturgie, agro-alimentaire...
- ✓ Des donneurs d'ordre locaux ou sur les territoires voisins et un écosystème de PME avec une capacité de décision locale
- ✓ Une volonté mutuelle de collaboration entreprise - territoire ; des entreprises désireuses de contribuer au développement local
- ✓ Des collectifs existants soudés (UIMM, MEDEF, Cercle des industriels, pôles de compétitivité)...
- ✗ ... mais une collaboration économique à renforcer avec les grands donneurs d'ordre et entre collectifs / filières

EMPLOI ET FORMATION

- ✓ Une offre de formations locales existante et qui continue de s'enrichir avec un projet de Maison des Industries
- ✓ Un regain d'attractivité des villes moyennes post-covid telles que Rochefort Océan
- ✗ Une difficulté à recruter, en particulier liée à la difficulté à se loger et à se déplacer, avec des variations en fonction de la filière
- ✗ Un manque de candidats au sein des formations industrielles locales, du lycée professionnel à la formation continue

RESSOURCES ET ENVIRONNEMENT

- ✓ Un riche patrimoine naturel avec la proximité du Grand Site du Marais de Brouage et d'un littoral exceptionnel et protégé, qui contribue à la qualité de vie et à l'économie locale
- ✓ Des compétences locales dédiées à la transition écologique, y compris une politique volontariste de la Région (Neo Terra et One Health)
- ✗ Une nécessaire accélération des stratégies de transition environnementales des entreprises, demandée par des associations citoyennes, conseils de quartiers, la DREAL

IDENTIFIER LES FLEURONS INDUSTRIELS LOCAUX

Comment choisir les fiertés locales ?

Il convient de :

- choisir un panel d'entreprises de la startup en passant par la PME, l'ETI et le grand groupe. Il est important d'avoir plusieurs catégories d'entreprises représentées pour montrer la richesse du collectif du territoire ;
- sélectionner des entreprises qui vous semblent vraiment engagées et ont eu à cœur de s'investir dans la démarche du pacte ;
- pour les objets ou processus emblématiques ou innovants, essayer de choisir des éléments très visuels. Un objet emblématique n'est pas forcément innovant. En effet, un sac de plage ou un mât de voilier ne sont pas forcément les plus innovants, mais ils sont emblématiques et parlant au plus grand nombre. Pour les objets innovants, il est possible de choisir un objet *deeptech* comme un avion avec une nouvelle génération de moteur...

Ci-après des exemples concernant le Territoire d'industrie Rochefort-Royan-Marennnes-Oléron.

DES PRODUITS INNOVANTS QUI ÉCRIVENT LE FUTUR DE L'ÉCONOMIE LOCALE

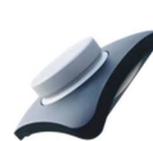
Liste non exhaustive

Aéronef à énergie e-hybride Voltaero, Rochefort Océan



Catamaran à énergie e-hybride Pinball Boat, Ile d'Oléron

Planches de surf haut de gamme, Shapers Club
Marennnes



Haut-parleurs sans membrane Atman, Rochefort Océan

DES PRODUITS EMBLÉMATIQUES QUI FONT CONNAITRE LE TERRITOIRE EN FRANCE ET DANS LE MONDE

Sièges business d'Airbus Atlantic, Rochefort Océan

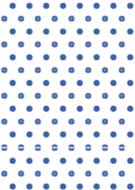


L'aménagement en bois ISB, Rochefort Océan

Sacs de plage Retour de Plage, Île d'Oléron



Mâts de voilier AG+Spars, Rochefort Océan



LES PARTIES PRENANTES DU PACTE ET LEURS PRIORITÉS

LE TERRITOIRE D'INDUSTRIE ROCHEFORT-ROYAN-MARENNES-OLÉRON

Le Territoire d'industrie Rochefort-Royan-Marennes-Oléron est riche d'un patrimoine industriel diversifié. Rochefort Océan, l'un des pôles industriels majeurs de la Charente Maritime, peut s'appuyer sur des filières de la sphère productive structurantes que sont l'aéronautique, le nautique, le bois, la chimie, mais également sur la présence d'infrastructures portuaires et aéroportuaires, en constante évolution et mutation, également supports de développement économique territorial et qui viennent compléter une filière tourisme dynamique. Le Territoire de Royan Atlantique, également territoire touristique, héberge des entreprises de la filière de la plasturgie, de la mécanique et de l'agro-alimentaire, l'île d'Oléron accueille plus une industrie des filières aquacole et nautique au sein d'une économie portée par l'artisanat.

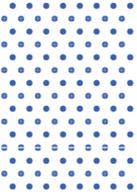
A Rochefort, l'emploi industriel est au-dessus de la moyenne nationale (12,1 % vs. 11,6 %) avec un taux de chômage qui a considérablement baissé ces 10 dernières années notamment sous l'effet de l'action engagée par les opérateurs de l'Emploi, par la mise en œuvre des politiques publiques locales et par les actes des acteurs économiques. Cette embellie industrielle en particulier dans le secteur aéronautique (baisse de 12 % à 7 % entre 2014 et 2023). Pour accompagner les mutations en cours et garantir la résilience de son tissu économique, le territoire fait face à de nombreux défis :

- une dureté foncière complétée par un contexte réglementaire et environnemental complexe imposant une forte mobilisation pour faire émerger des solutions, alors que la demande endogène et exogène est sans précédent ;
- un besoin de renforcer la diversification de ses filières ;
- un besoin de favoriser l'accès à des compétences et qualifications en lien avec les attentes des filières et les métiers d'avenir.

La priorité est donnée à l'accompagnement du tissu productif, au renforcement des collectifs locaux et activités de mutualisation, et également à l'accueil des jeunes actifs et des familles.

A Royan, le territoire est marqué par le tourisme et une économie résidentielle. Priorité est donnée au développement de l'activité productive et au soutien à l'innovation, tout en rassurant les habitants sur la protection de leur patrimoine naturel.

A l'île d'Oléron, les contraintes insulaires sont fortes sur l'industrie, tant en matière de recrutement qu'en termes d'infrastructures logistiques. L'absence de foncier et la protection de l'environnement complexifient tout développement industriel ; la priorité est à l'optimisation de l'usage du foncier et du bâti et de nouvelles modalités d'attribution du foncier d'entreprise.



LES ENTREPRISES INDUSTRIELLES

Le recrutement

De récentes études (Aerospace Valley, UIMM, AFPA...) soulignent l'enjeu de compléter l'offre de formations et de qualifications locales, techniques et supérieures, en intégrant les métiers de l'industrie de demain.

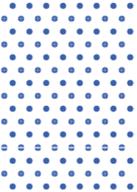
Plus généralement, les entreprises confirment la difficulté de recrutement et un marché de l'emploi difficile sur des postes de management, bureau d'études et ouvrier. Les tensions sont fortes sur tous les secteurs et en particulier l'aéronautique. Les événements de recrutement ainsi que les actions de promotion de l'industrie sont des opportunités pour changer l'image de l'industrie auprès des jeunes et de leur famille. Les entreprises initient de nouvelles méthodes telles que : la cooptation, l'ouverture de leurs sites aux familles, au grand public lors des journées du patrimoine, ou encore le réaménagement des locaux pour améliorer les conditions de travail.

Pour répondre à ces besoins, l'Agglomération de Rochefort Océan et les acteurs académiques locaux ont nourri une stratégie de développement de la formation sur le territoire. Un Pôle de formation complété par une Maison des Industries naîtra à horizon 2027/2028 pour soutenir la croissance des filières stratégiques et offrir de nouvelles opportunités de qualifications aux jeunes du territoire. De nombreuses actions sont menées par le Territoire d'Industrie en faveur de l'attractivité des métiers et des formations industrielles (Semaine de l'Industrie, Hackathon, Journées du Patrimoine Industriel, campagne photos...). En parallèle, des entreprises telles qu'Airbus Atlantic ou encore Satys ont recréé des centres de formation internes.

Les difficultés de recrutement sont de plus liées à l'accès restreint au logement pour les collaborateurs ou au manque de solutions globales apportées à un projet familial (emploi du conjoint, épanouissement de la famille...).

L'innovation et la décarbonation

L'innovation est un facteur clé de compétitivité, de résilience et de croissance. En parallèle, les entreprises sont attendues sur leurs actions en matière de développement durable : énergie, mobilité douce, gestion de l'eau, immobilier bas carbone, mutualisation des ressources, maîtrise des rejets... Les acteurs du financement perçoivent depuis peu une accélération des investissements sur des projets d'innovation. Les territoires s'appuient sur les actions collectives autour des enjeux de l'innovation (acculturation, démonstration de solutions, inter-relations entre écosystèmes...) pour mobiliser et soutenir des dynamiques collectives.



LES ENGAGEMENTS DU PACTE

Les engagements concernent toutes les parties prenantes, en particulier les entreprises et les collectivités. Ces engagements ont été définis selon 6 thématiques :

1) **Attractivité**

- L'amélioration de l'image positive de l'industrie
- Un soutien au rayonnement du territoire

2) **Environnement**

- Un progrès sur le développement durable
- Une architecture intégrée au paysage
- Un immobilier sobre et bas carbone

3) **Formation et emploi**

- La pérennité de l'emploi local et le renforcement de la formation pour l'industrie
- Une contribution aux solidarités territoriales

4) **Innovation**

- Une contribution au progrès des filières et à la sous-traitance locale
- Une recherche régulière d'innovation et de diversification

5) **Implantation et mutualisation**

- La mutualisation des ressources et la recherche de synergies
- Communiquer sur les projets d'implantation

6) **Mobilité et logement**

- L'amélioration de la qualité de vie des collaborateurs
- Pour chaque thématique, des propositions d'engagements réciproques sont présentées avec les engagements du territoire, d'une part, et ceux des entreprises, d'autre part.

Pour chaque thématique, des propositions d'engagements réciproques sont présentées avec les engagements du territoire, d'une part, et ceux des entreprises.

ENVIRONNEMENT

Progresser vers les pratiques incontournables du développement durable

Les entreprises s'engagent à une amélioration continue de leurs pratiques sur les incontournables de la transition écologique :

- s'engager vers des démarches RSE, qui sont parties intégrantes de la marque employeur de l'entreprise ;
- limiter son impact carbone (par ex. : réaliser un bilan carbone, privilégier des solutions multimodales pour décarboner le transport) ;
- engager des actions en faveur de l'économie circulaire (par ex. : augmenter la part d'éco-conception des produits) ;
- s'inscrire dans une logique de partage de solutions et de bonnes pratiques :

- communiquer sur leurs initiatives ;
- participer aux rencontres thématiques sur les technologies, pratiques et solutions à l'œuvre (par ex. : Café Inno du Technopole de Rochefort, Carré Up à Royan).

Le territoire s'engage à recenser et mettre en relation les entreprises et les structures locales d'accompagnement :

- assurer l'orientation, mise en relation et sensibilisation des acteurs sur les dispositifs et partenaires à solliciter (Bpifrance pour les Diag Eco-Flux, Diag Décarbon'Action, Diag Ecoconception, ADEME, Région Nouvelle-Aquitaine, Association Circul'R, experts...);
- partager sur les bonnes pratiques et solutions à l'œuvre ;
- favoriser les rencontres et interactions entre les publics ;
- mettre à disposition des solutions d'accueil d'événements ;
- mobiliser ses équipes énergie et ingénierie, et des experts, pour développer l'acculturation en matière de solutions et pratiques.

NEOTERRA, L'ENGAGEMENT DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE

Depuis 2019, Néo Terra engage un changement ambitieux de trajectoire globale des politiques publiques de la Région Nouvelle-Aquitaine. Les transitions environnementales et sociales sont au cœur de la feuille de route régionale, qui propose, en six ambitions, des solutions pour toutes et tous, pour transformer la Nouvelle-Aquitaine et agir pour un monde vert, durable et solidaire.

Garantir un immobilier sobre, attractif et bas-carbone

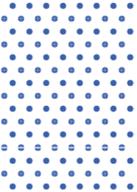
Les entreprises s'engagent à concevoir des bâtiments permettant d'optimiser l'usage des ressources locales : foncier, eau, énergie.

En fonction de l'autonomie du site :

- dès que possible : un foncier dense, la réhabilitation de friches / bâtis existants, la désimperméabilisation des sols ;
- la verticalisation, en particulier les parkings ou bureaux, dans les limites de l'activité de l'entreprise et physique du sol ;
- des matériaux de construction durable, en particulier des matériaux produits sur le territoire comme la filière chanvre ;
- les standards les plus élevés sur la récupération des eaux de pluie
- des aménagements intérieurs attractifs pour les collaborateurs, pensés pour la vie en collectivité mais aussi les utilités personnelles ;
- la réduction de la consommation énergétique ou augmentation de la part des énergies renouvelables.

Le territoire s'engage à fournir les conseils et les informations les plus avisées sur le plan immobilier :

- aider les entreprises à se tenir informées des réglementations en vigueur ;
- informer les entreprises des nouveaux baux envisagés par la collectivité pour optimiser et sécuriser l'usage du foncier : bail emphytéotique, bail à construction ;
- créer de nouvelles solutions foncières (bail à construction, SEM patrimoniale) et tenir un recensement du foncier disponible (friches, fonciers artificialisés) ;
- accompagner les entreprises en particulier en cas d'implantation / d'extension avec le soutien d'un architecte conseil et autres partenaires.



Rechercher une architecture qui s'intègre au paysage

Les entreprises s'engagent à respecter le patrimoine naturel et la ligne esthétique décidée par les acteurs locaux :

- s'engager dans la végétalisation des espaces extérieurs pour préserver la biodiversité et prévenir les risques climatiques.

Le territoire s'engage à mobiliser les meilleurs experts : bureaux d'étude, architectes... pour accompagner les entreprises :

- mobiliser gracieusement un architecte conseil et des partenaires locaux pour tout nouveau projet d'implantation ou rénovations d'usines existantes ;
- diffuser un cahier des charges type et valoriser les architectures et solutions exemplaires.

ATTRACTIVITÉ

Améliorer l'image de l'industrie

Les entreprises s'engagent à ouvrir leurs portes et maintenir une démarche proactive d'information auprès du grand public :

- ouvrir les portes des usines dans le cadre de grandes manifestations locales et nationales ainsi qu'aux scolaires et familles des collaborateurs ;
- les visites d'usine ne sont pas toujours possibles. Auquel cas, des photos ou des « musées industriels » peuvent être envisagés ;
- le cas échéant, valoriser le patrimoine bâti et historique du territoire lorsqu'il est présent sur l'usine.

Le territoire s'engage à mener des campagnes de communication attractive sur l'industrie et faciliter les visites de sites :

- faire une veille régulière des actions de promotion de l'industrie sur d'autres territoires en France ;
- faciliter l'organisation de portes-ouvertes pour valoriser l'industrie et les métiers auprès du grand public : bonnes pratiques de visites de sites, campagnes collectives d'ouverture au grand public (Semaine de l'industrie, Journées du patrimoine industriel...).

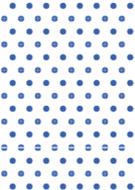
Contribuer au rayonnement et à l'attractivité du territoire

Les entreprises s'engagent à valoriser et faire rayonner le territoire, par exemple dans le cadre de forums ou d'événements :

- contribuer aux actions de promotion engagées par le territoire pour renforcer son attractivité notamment auprès des jeunes, entreprises, porteurs de projets, collaborateurs.

Le territoire s'engage à faciliter le rayonnement par des outils et une animation adaptée :

- déployer une stratégie d'attractivité auprès de cibles prioritaires (entreprises, jeunes, collaborateurs...) avec une communication économique dédiée ;
- animer un réseau d'ambassadeurs locaux avec des canaux de communication dédiés.



FORMATION ET EMPLOI

Pérenniser l'emploi et la formation en faveur de l'industrie

Les entreprises s'engagent à offrir un bon environnement de travail et de formation professionnelle :

- garantir des conditions de travail de qualité (par ex. : marque employeur pour attirer les jeunes), favoriser la progression et formation continue) ;
- présenter les métiers de l'entreprise au sein du nouveau Pôle de formation local ou de la Maison des Industries ;
- offrir de la polyvalence aux collaborateurs qui la demandent (en particulier dans le cadre de stages ou de parcours en alternance) afin d'augmenter leur employabilité ;
- participer aux réunions de concertation pour développer l'offre de formations locales et anticiper les besoins de nouvelles compétences ;
- contribuer au succès des programmes (apprentissage, formation) des écoles et centres de formation locaux ;
- verser la taxe d'apprentissage sur le territoire ;
- s'impliquer dans le CLEE (Comité Local Ecole Entreprise) ;
- organiser des portes ouvertes pour les scolaires et accueillir des stages de 3^e... ;
- mobiliser les équipes sur les événements emploi (forums, événements inclusifs...) afin de recruter des talents à l'extérieur du territoire.

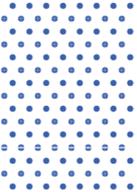
Le territoire s'engage à faciliter les échanges entre les entreprises et les structures d'enseignement ou de formation :

- proposer des rencontres avec les professeurs et des interventions dans les lycées et collèges, au sein et à l'extérieur du territoire afin de faire le lien avec les talents ;
- aider à diffuser les offres d'emploi (par ex. : bourse à l'emploi), organiser des actions de recrutement avec les partenaires de l'emploi ;
- faciliter les échanges entre les entreprises (par ex. : groupement d'employeur, reconversion des salariés sur le territoire en cas de chômage partiel ou PSE) ;
- donner régulièrement de la visibilité sur les formations locales existantes, y compris au sein de structures privées ;
- soutenir le développement et l'adaptation de la formation locale, mise en adéquation de l'offre avec les besoins (projet de Pôle de formation, Maison des Industries, réunions de concertations entre parties prenantes...);
- impliquer les entreprises et leurs représentants dans la définition des politiques locales de transport et de mobilité déterminantes pour le succès du recrutement ;
- diffuser les bonnes pratiques en matière de marque employeur (par ex. : Charte de marque employeur à l'île d'Oléron).

Agir en matière de solidarités territoriales

Les entreprises s'engagent à favoriser les dynamiques d'inclusion sociale :

- intégrer la clause sociale dans les marchés et assurer sa promotion ;
- collaborer avec le réseau des acteurs locaux en matière d'emploi et d'inclusion sociale (Territoire, PLIE, France Travail, CAP Emploi, Mission locale...) pour favoriser le retour à l'emploi des publics fragiles ;
- informer le territoire sur ses projets de recrutement et développement ;
- proposer des formations aux managers pour accueillir, fidéliser les jeunes ayant un rapport différent au travail.



Le territoire s'engage à faciliter les démarches des entreprises :

- mettre à disposition une clause sociale permettant leur intégration dans les marchés de construction ou d'opération ;
- mobiliser le réseau des acteurs de l'emploi et de l'inclusion sociale (CARO, PLIE Rochefort Océan, France Travail, CAP Emploi, Mission locale, Les Entreprises s'engagent...);
- animer une veille sur la solidarité locale ;
- soutenir et organiser des événements de promotion et d'attractivité des métiers et des formations auprès des jeunes, des demandeurs d'emplois et du grand public avec les partenaires (par ex. : Forums des métiers, les Nuits de l'orientation...);
- aider à diffuser les offres d'emploi (par ex. : bourse à l'emploi), organiser des actions de recrutement avec les partenaires de l'emploi ;
- accompagner la mise en œuvre d'une marque employeur territoriale.

INNOVATION

Diversifier et innover de manière continue

Les entreprises s'engagent à réduire leur dépendance économique et mettre en œuvre des projets d'innovation :

- investiguer les opportunités d'innovation et de diversification de l'activité (innovation produit, process, organisation...);
- participer aux événements de sensibilisation du territoire (enjeux, opportunités de financement, ateliers d'innovation collective...);
- communiquer dès que possible sur les bonnes pratiques et difficultés rencontrées.

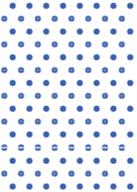
Le territoire s'engage à soutenir l'effort d'autonomie et d'innovation :

- proposer et communiquer sur les infrastructures et animations adaptées (par ex. : le Technopôle de l'Arsenal, le nouveau hub aéronautique de Rochefort-Charente-Maritime dédié entre autres aux nouvelles mobilités légères et décarbonées - avion vert, déconstruction);
- poursuivre les efforts de mise en réseau des acteurs en particulier dans le champ de l'innovation (académique, institutionnels et économiques) pour des regards croisés et partage de bonnes pratiques ;
- sensibiliser et orienter les entreprises sur les accompagnements / dispositifs de soutien existants ;
- rechercher les convergences et les mises en relation.

Contribuer au progrès des filières et de la sous-traitance locale

Les entreprises s'engagent à contribuer à l'animation filière et inter-filière, ainsi qu'à soutenir la sous-traitance locale :

- participer aux rencontres de la filière, mais aussi aux opportunités d'échange inter-filières ou des zones d'activité économiques (ZAE) organisées par la collectivité ;
- avoir le réflexe local pour tous types de fourniture : matière, maintenance, mais aussi service, restauration, loisirs... ;
- animer son écosystème de sous-traitants avec un maximum de visibilité.



Le territoire s'engage à donner de la visibilité sur l'écosystème filière / inter-filière et accompagner les efforts de la relocalisation :

- recenser, faciliter et diffuser régulièrement les opportunités de rencontre, en particulier interfilière et au sein des zones d'activité ;
- identifier de nouvelles opportunités d'implantation pour compléter les filières ou développer la sous-traitance locale ;
- recenser et valoriser l'écosystème local de fournisseurs (par ex. : catalogue local de sous-traitants, participation au Club HA 17...);
- proposer des formations sur la relocalisation (par ex. : ISAAP-Ecole Supérieure des Achats et des Approvisionnements de Rochefort).

IMPLANTATION ET MUTUALISATION

Mutualiser les ressources et rechercher les synergies

Les entreprises s'engagent à rechercher les opportunités de mutualisation avec les autres industriels et entreprises locales (commerçants, artisans...) :

- s'impliquer dans les démarches d'écologie industrielle territoriale (matières premières, déchets, équipement, énergie), eau et sol ;
- contribuer autant que possible à la mutualisation énergétique : réseau de chaleur, autoconsommation collective, géothermie partagée, mutualisation des achats d'énergie ;
- contribuer aux synergies au sein des zones d'activités (services, infrastructures, ressources...), qu'elles soient ou non animées par des professionnels du développement local.

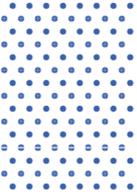
Les territoires s'engagent à mettre les entreprises en relation lorsque des opportunités de mutualisation semblent possibles :

- en particulier, initier les échanges au sein des zones d'activités et entre entreprises de secteurs différents afin d'éviter toute concurrence économique ;
 - mettre en place des démarches d'écologie industrielle territoriale ;
 - mener des projets exemplaires (par ex. : réseau de chaleur urbain avec Airbus Atlantic) ;
 - initier de nouvelles infrastructures (par ex. : bornes de recharge électrique).
- NB : cet engagement tient compte de la localisation de l'entreprise et ne s'applique pas aux entreprises isolées.

Informez les citoyens sur tout projet d'implantation

Les entreprises s'engagent à ouvrir leurs portes et maintenir une information et maintenir une information proactive auprès de la société civile :

- accompagner les nouveaux arrivants pour les intégrer dans l'écosystème ;
- dans le cas de projets d'implantation ou d'extension, communiquer de manière pro-active envers les citoyens ;
- se rapprocher des collectivités locales et tenir des permanences ouvertes au grand public ;
- afficher des panneaux d'information visibles des riverains.



Le territoire s'engage à mener des campagnes de communication attractive sur l'industrie et faciliter les visites de site :

- orienter la sélection des projets à implanter sur le territoire à l'aide d'une liste de critères et d'un comité ad hoc ;
- faciliter l'implantation : modalités de concertation, opportunités de simplification administratives ;
- favoriser l'accueil des nouveaux arrivants, les inscrire dans une dynamique de mutualisation : identification de synergies, initiation de structures ad hoc (GIE...).

MOBILITÉ ET LOGEMENT

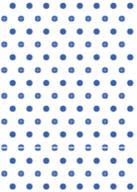
Contribuer à la qualité de vie des collaborateurs

Les entreprises s'engagent à contribuer pour des solutions de mobilités et de logements :

- faire la promotion de l'offre de mobilité locale auprès des salariés (plateforme de covoiturage, transport collectif, mobilité douce, court-voiturage...);
- explorer les possibilités de plans de mobilité inter-entreprises avec aménagement des horaires de travail ;
- participer aux réunions de concertation sur la mobilité / l'habitat du territoire ;
- expérimenter de nouvelles solutions (par ex. : accès à des logements temporaires, aide à la location).

Le territoire s'engage à nourrir des échanges réguliers sur la mobilité et le logement :

- valoriser auprès des entreprises l'offre du territoire, dispositifs et projets en cours sur la mobilité et le logement ;
- impliquer les entreprises dans la définition des politiques locales de mobilité et de logement ;
- diffuser les bonnes pratiques sur le logement et la mobilité mises en œuvre par les entreprises (par ex. : GIE pour mutualiser les solutions de mobilité) ;
- contribuer au financement de solutions alternatives de transport, directement ou par des tiers.



LA GOUVERNANCE DU PACTE INDUSTRIE-TERRITOIRE

PRINCIPES DIRECTEURS

Quand est utilisé ce pacte ?

Il sert de cadre dans les revues annuelles et formelles entre les entreprises et le Territoire d'industrie. Il est aussi utilisé dans des situations ponctuelles : avis sur des projets d'extension foncière, soutien financier à des projets d'entreprise, organisation d'événements économiques du territoire...

Objectifs et indicateurs

Chaque engagement donne lieu à des objectifs et des indicateurs, définis en fonction des attentes du territoire et du Neo Terra Score de la Région.

Les indicateurs sont suivis au niveau individuel (chaque entreprise) et collectif. Le suivi est effectué par une comitologie indépendante et représentative de l'écosystème.

Durée et adhésion

Le pacte est volontaire, proposé de manière systématique à toutes les entreprises locales et aux nouveaux arrivants. Il n'est pas obligatoire mais vivement recommandé pour bénéficier du soutien de l'écosystème et des dispositifs mis en œuvre par le territoire.

L'adhésion au pacte se fait pour une durée de 3 ans, avec une revue annuelle des actions définies par chaque entreprise.

Plan d'action

Les plans d'action sont définis au cours d'une revue entre l'entreprise et le territoire. Ils sont conçus pour être réalistes et efficaces : le territoire indique à l'entreprise là où il pense qu'elle aura le plus d'impact ; l'entreprise propose des engagements et indique ses attentes sur le soutien du territoire.

Comitologie

Le temps de chacun est précieux. Ainsi, des groupes de travail et comités seront organisés selon des thématiques prioritaires sur le territoire. Seules les entreprises concernées et les collaborateurs compétents seront invités à y participer. Un planning des événements et ateliers sera diffusé sur une année calendaire.

INDICATEURS

Les indicateurs du pacte seront en majorité issus du nouvel outil régional, le Neo Terra Score, permettant à la fois un suivi collectif des enjeux locaux et la définition d'un plan d'action individuel.



Attractivité

- Participation aux actions de communication sur l'image de l'industrie
- Nombre d'actions d'ouverture au grand public, par ex. : ouverture de sites

Environnement

- Nombre d'entreprises ayant entrepris un bilan carbone, une démarche d'éco-conception ou une politique d'achats durables
- Investissements de rénovation immobilière, % surfaces végétalisées

Innovation

- Nombre d'entreprises ayant entrepris un bilan carbone, une démarche d'éco-conception ou une politique d'achats durables
- Investissements immobiliers en rénovation, progression des surfaces végétalisées

Emploi

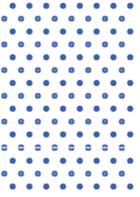
- Nombre de collaborateurs formés par les pôles de formations locaux
- Nombres d'entreprises ayant un parcours d'intégration des collaborateurs et une politique QVT

Implantation mutualisation

- Nombre de nouveaux projets implantés en lien avec la stratégie économique
- Nombre d'entreprises impliquées dans les initiatives d'EIT

Qualité de vie

- Nombre d'entreprises participant aux groupes de travail du territoire
- Engagement sur le territoire pour contribuer à son développement (écoles, universités, institutionnels, associations, projets...)

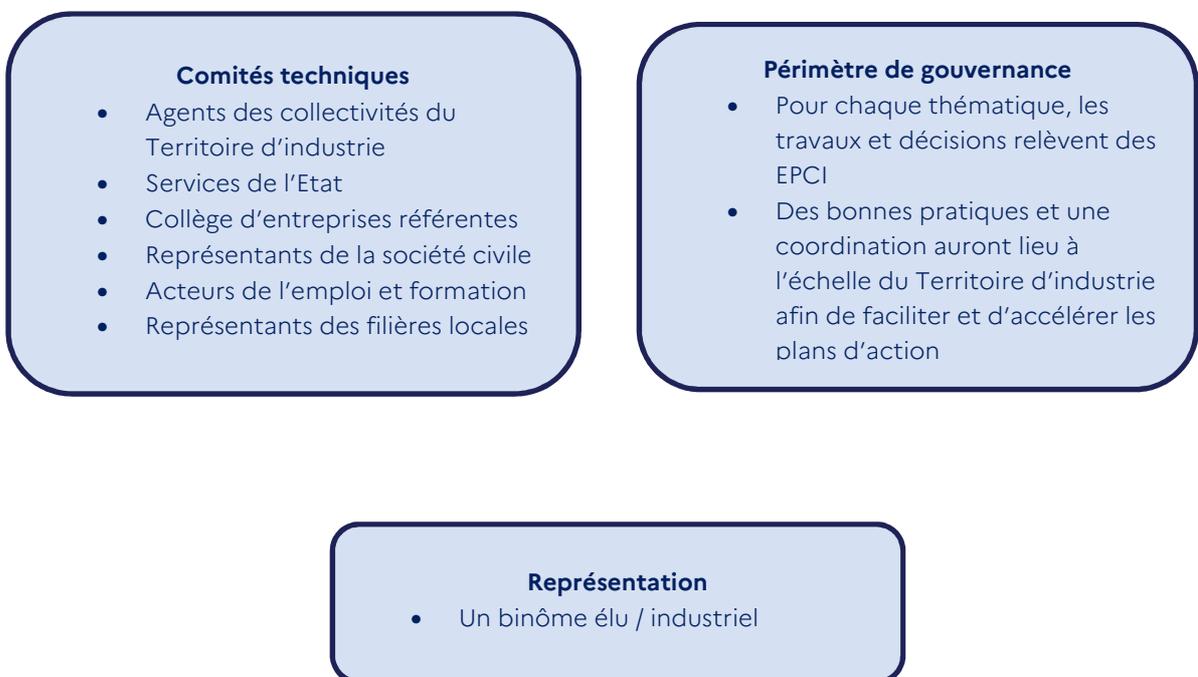


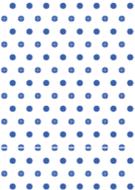
SUIVI DES INDICATEURS ET GROUPES THEMATIQUES

Les indicateurs seront suivis dans des instances thématiques, en présence d'acteurs experts du territoire. La gouvernance du pacte s'intégrera également avec les comités et instances existants.

Ces instances sont animées par les EPCI du Territoire d'industrie. Les élus ne siègent pas dans les comités ; ils sont consultés de manière ad-hoc ou lors des commissions de développement économique pour les prises de décision.

La composition des comités techniques sera définie sur un modèle similaire pour chaque thématique.





Attractivité

Objectifs

- Contribuer à la visibilité du territoire en matière de développement économique et des entreprises locales

Organisation

- Participants : Direction de l'Economie de l'EPCI, Ambassadeurs du territoire
- Animation : Rencontres trimestrielles d'un réseau d'ambassadeurs

Exemples d'indicateurs

- Nombre d'entreprises participant aux initiatives de communication sur l'image de l'industrie

Partenaires

- Rotary club de Rochefort, CCI Charente-Maritime, Royan 2 (association des commerçants et artisans de la zone Royan 2), CEPR17 (Club d'Entreprises de Plage Royan Atlantique), Mouvement des entreprises de France (Charente-Maritime)

Environnement

Objectifs

- Accompagner opérationnellement les industriels dans leur transition
- Développer un discours sur l'industrie vertueuse, en harmonie avec l'ADN du patrimoine naturel local

Organisation

- Participants Territoire d'industrie : Direction de la transition écologique, Région (Néo Terra), 2 représentants RSE d'entreprises locales (PME et grand groupe, 2 filières différentes)
- Animation : Comité semestriel

Exemples d'indicateurs

- Nombre d'entreprises ayant sollicité une expertise locale en matière environnementale. Par exemple : CRITT Horticole pour la végétalisation des espaces, un bilan carbone avec la Région / Bpifrance, un accompagnement sur l'optimisation en eau...

Partenaires

- Ademe, ARRDHOR/CRITT Horticole, association Circule'R, Soltena Nouvelle Aquitaine, Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (Dreal) Nouvelle Aquitaine, Direction départementale de territoire et de la mer, CCI Charente-Maritime

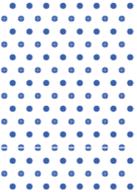
Formation et emploi

Objectifs

- Assurer la remontée d'information en continu : adéquation des offres de formation avec la demande, % travailleurs en situation de handicap / inclusion.
- Communiquer / valoriser les entreprises proposant des solutions vertueuses

Organisation

- Participants : Direction de l'Economie, de l'Emploi et de la Formation de l'EPCI, 2 DRH d'entreprises locales,
- Animation : Comité semestriel, animations ad hoc à la Maison des Industries ou par les partenaires formation / emploi



Exemples d'indicateurs

- Nombre de collaborateurs formés dans des établissements et pôles de formation locaux (y compris au sein des entreprises locales)
- Evolution de la création d'emploi industriels sur le territoire
- Exemple de projets structurants : bourse à emplois

Partenaires

- Les Entreprises s'engagent, l'UIMM (Union des Industries et Métiers de la Métallurgie), la Préfecture de la Charente-Maritime, France Travail, Région Nouvelle-Aquitaine

Innovation

Objectifs

- Montrer que l'industrie participe à la résilience du territoire, contribuer à une nouvelle image de l'industrie
- Maximiser l'utilisation des dispositifs locaux en faveur de l'innovation, par ex : technopôle

Organisation

- Participants : Direction de l'Economie, Agence de Développement et d'Innovation de la Région Nouvelle-Aquitaine, dirigeant de 2 entreprises (2 filières différentes), clusters
- Animation : Comité semestriel, Animation ad hoc organisée par le Technopôle de l'Arsenal, UP ! Le Carré des Entrepreneurs, ...

Exemples d'indicateurs

- Nombre d'entreprises participant aux dispositifs d'innovation du territoire : technopôle, appels à projets...
- Exemple de projet structurant : Mur des fiertés au sein du Technopôle de l'Arsenal

Partenaires

- Région Nouvelle Aquitaine, Technopôle de l'arsenal, UP! Le Carré des Entrepreneurs, Aerospace Valley, Atlantic Cluster, Bpifrance

Implantation et mutualisation

Objectifs

- Orienter la sélection des projets à implanter sur le territoire à l'aide d'une liste de critères
- Faciliter l'implantation : modalités de concertation, opportunités de simplification...
- Favoriser l'accueil des nouveaux arrivants, les inscrire tout de suite dans une dynamique de mutualisation : identification de synergies, initiation de structures ad hoc

Organisation

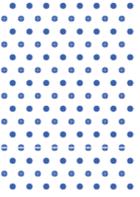
- Participants : Direction de l'Economie de l'EPCI, ADI, un dirigeant nouvellement arrivé, un ambassadeur local
- Animation : comité ad hoc en fonction des projets d'implantation ; à coordonner avec la gouvernance du réseau d'ambassadeurs, qui cible les projets à implanter

Exemples d'indicateurs

- Nombre de projets implantés en lien avec la stratégie économique / filière locale
- Nombre d'initiatives d'EIT et mutualisations recensées sur le territoire

Partenaires

- ADI (Agence de développement et d'innovation) - Nouvelle-Aquitaine, Aéroport Rochefort - Charente-Maritime, association Circul'R



Mobilités et logement

Objectifs

- Faire remonter au fil de l'eau les besoins et les difficultés rencontrées auprès du service concerné (EPCI)
- Donner de la visibilité sur les actions prévues par le territoire
- Impliquer les industriels dans la mise en œuvre de solutions complémentaires

Organisation

- Participants et animation : comités et partenaires en lien avec la gouvernance en place par la Direction Aménagement, Transition Ecologique et mobilités

Exemples d'indicateurs

- Nombre d'initiatives d'entreprises participant aux groupes de travail du territoire ou ayant mené des initiatives pour faciliter la mobilité des collaborateurs
- Exemple de projet structurant : fondation territoriale ou fonds de dotation territorial

MÉTHODOLOGIE : RÉPLIQUER UN PACTE INDUSTRIE-TERRITOIRE



Royan © Communauté d'agglomération Royan Atlantique - Balloïde - Renaudie

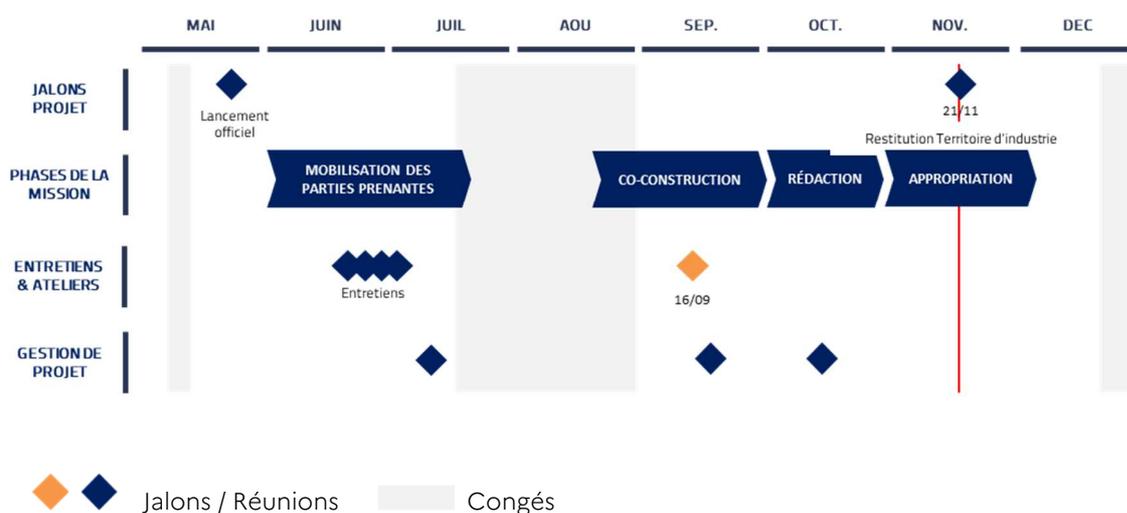
DESCRIPTIONS ET OBJECTIFS

L'étude de cas sur les conditions d'acceptabilité de l'industrie déployée sur le Territoire d'industrie de Rochefort-Royan-Marennes-Oléron doit permettre à l'ensemble des Territoires labellisés de répliquer la méthodologie employée et de s'inspirer des « leçons apprises » en termes d'indicateurs, de comitologie ou d'axes de travail.

Pour cela, il est envisagé la formalisation d'un pacte industrie-territoire qui nourrira la gouvernance du Territoire d'industrie et alimentera la réflexion sur les conditions d'implantation de l'industrie.

Le pacte doit indiquer les engagements réciproques de l'industrie et du territoire, faciliter ces engagements dans la durée et donner à voir une industrie vertueuse auprès des citoyens.

UNE DÉMARCHE QUI S'EST ÉCOULÉE SUR 6 MOIS



NB : les phases du projet les plus longues sont les entretiens individuels avec les parties prenantes et l'appropriation élargie auprès des élus et des entreprises locales.

À QUELS ENJEUX UN PACTE DOIT-IL RÉPONDRE ?

Acceptabilité : les Français ont besoin de voir que l'industrie à côté de chez eux est durable et respectueuse de son environnement. De même, les entreprises locales souhaitent s'assurer que les nouveaux porteurs de projet soutiendront positivement les dynamiques locales.

Engagement des entreprises : les entreprises n'orientent pas toujours leurs actions sur les enjeux locaux. En particulier : foncier, patrimoine naturel local, mutualisation énergétique, soutien aux filières fortes du territoire...

Gouvernance : la mobilisation des industriels nécessite du temps. Améliorer l'efficacité de la gouvernance du Territoire d'industrie passe par une communication claire des engagements attendus de la part des entreprises.

Attractivité : les industriels n'ont pas toujours conscience des actions menées par les collectivités en réponse à leurs enjeux stratégiques.

QUELS SONT LES BÉNÉFICES D'UN PACTE INDUSTRIE-TERRITOIRE ?

- Valoriser les dispositifs que le Territoire d'industrie met en œuvre en réponse aux enjeux stratégiques des entreprises industrielles
- Célébrer vos fiertés industrielles locales et améliorer l'image de l'industrie auprès des citoyens
- Engager plus efficacement l'ensemble des industriels, là où ils ont le meilleur impact territorial ; éventuellement, élargir la communauté industrielle locale
- Piloter, avec des indicateurs acceptés par tous, les résultats de vos actions
- Gagner du temps dans votre gouvernance industrielle locale et associer de nouveaux partenaires
- Créer de nouvelles opportunités de collaboration entre industriels mais aussi avec les partenaires locaux

COMMENT FONCTIONNE UN PACTE INDUSTRIE-TERRITOIRE ?

Les indicateurs de la responsabilité territoriale de l'industrie



Ces indicateurs ont été construits pour faire correspondre les enjeux stratégiques des entreprises industrielles avec les projets de territoires. Ils peuvent être appliqués à une entreprise individuelle ou à un collectif d'entreprises, comme un Territoire d'industrie.

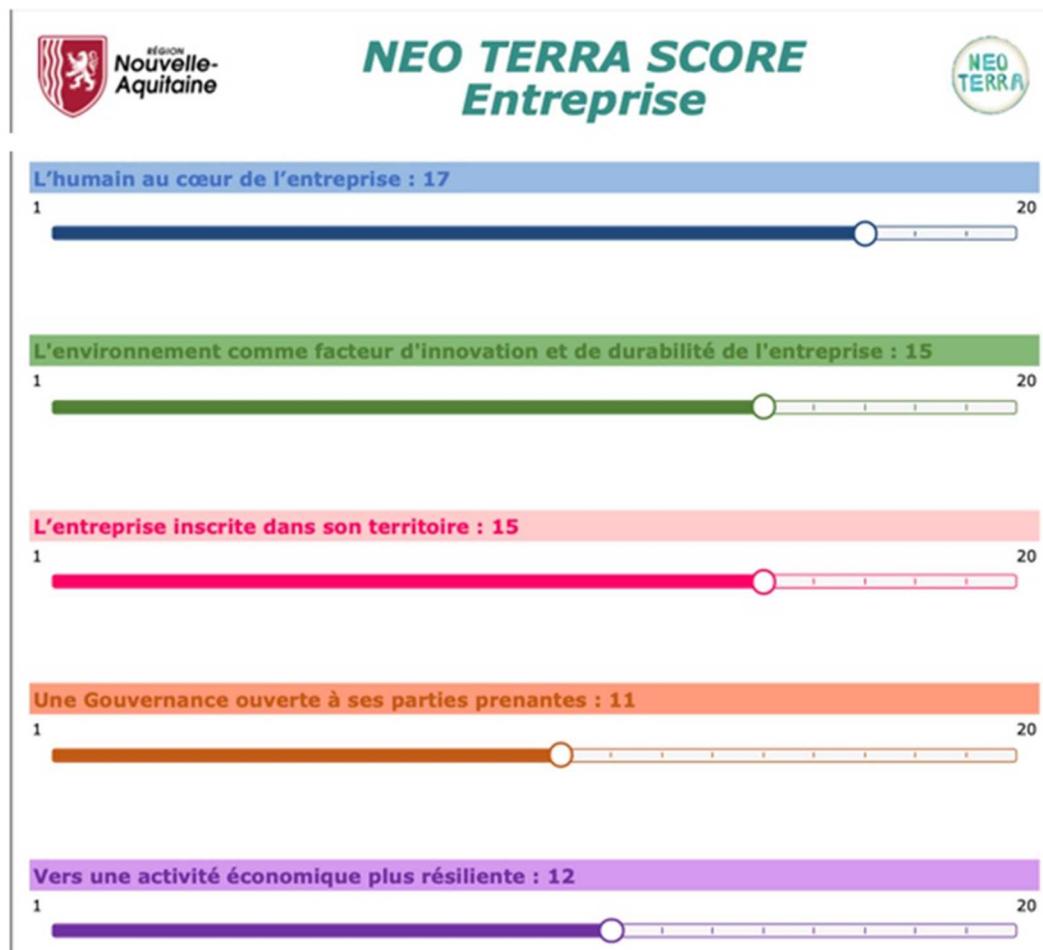
Ce cadre méthodologique est utilisé en support aux entretiens et ateliers collaboratifs décrits ci-après.

Une fois définis, les engagements sont retravaillés pour correspondre aux thématiques de plans d'action actuels / futurs ([voir p.18](#))

Sur la base des engagements, des indicateurs sont définis afin de suivre les résultats des actions portées par les entreprises et de célébrer les réussites industrielles locales. Les indicateurs ([voir p.26](#)) sont suivis par un collège d'acteurs légitimes, prévu dans la gouvernance.

Exemple d'indicateurs

En Nouvelle Aquitaine



Des régions telles que l'Occitanie utilisent l'Impact Score, développé par le Mouvement Impact France, pour évaluer l'impact positif des actions des entreprises. <https://www.impactscore.fr/>

Point d'attention : même si des référentiels existent, il faut définir les engagements et leurs indicateurs avec les acteurs du territoire. A défaut, l'appropriation et les actions seront difficiles à mettre en œuvre.

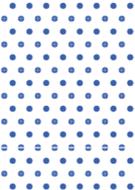
LES PRINCIPES DE GOUVERNANCE DU PACTE

Une adhésion
volontaire

Une durée
de trois ans

Une mobilisation de tous les acteurs
économiques territoriaux dans le suivi
et les comités de partie prenante

➔ Voir p.25



EXEMPLE D'APPLICATION DU PACTE : LE FONCIER INDUSTRIEL

CONTEXTE TERRITORIAL : L'IMPLANTATION DE NOUVEAUX PROJETS

- Le Territoire d'industrie de Rochefort-Royan-Marennes-Oléron dispose de 2 fonciers stratégiques, dédiés à la filière aéronautique.
- La collectivité souhaite allouer ce foncier aux bons projets mais aussi garantir une implantation harmonieuse avec l'écosystème local.
- Pour cela, il s'agit d'engager dès le départ les nouveaux arrivants dans une stratégie de transition écologique et de mutualisation avec les acteurs voisins.

Le pacte s'applique aussi aux projets déjà implantés pour les engager dans la rénovation ou reconversion de leurs sites existants.

L'INTÉRÊT DU PACTE POUR LE TERRITOIRE ET LES PORTEURS DE PROJET INDUSTRIEL

Définition d'engagements pour les porteurs de projet

Ces engagements sont à la fois des critères de sélection mais aussi des attentes formulées au porteur de projet...

... avec des propositions d'accompagnement du territoire sur la base des dispositifs existants.
Exemple : végétalisation du bâti, EIT, achat local...

Accompagnement opérationnel et concertation citoyenne

Le pacte prévoit la mise en place de comités opérationnels et consultatifs, pour aiguiller la prise de décision des élus et, le cas échéant, accompagner le porteur de projet (administratif, concertation, respect des engagements, mise en relation avec l'écosystème).

D'autres exemples d'application sont possibles :

- l'accompagnement à la transition écologique,
- le recrutement et l'attractivité des métiers industriels,
- l'attractivité du territoire,
- la sous-traitance locale et la collaboration au sein des filières,
- la mobilité et le logement.

LES 5 ÉTAPES DE CONSTRUCTION D'UN PACTE

ÉTAPE 1 : DÉFINITION DES ENGAGEMENTS INDUSTRIE-TERRITOIRE

Cette étape comprend la réalisation de 30 entretiens environ avec les acteurs économiques du territoire.

5 catégories d'acteurs sont à prendre en compte : les collectivités, les services et opérateurs de l'Etat, les entreprises, la société civile, les partenaires du pacte.

Fichier de suivi des acteurs à contacter

collectivités, services et opérateurs de l'Etat, entreprises, société civile, partenaires du pacte

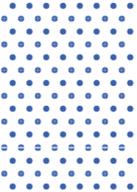
Typologie	Entité	Nom	Prénom	Priorité	Qui contacte ?
Collectivités et partenaires	Interco 1	Prioritaire	territoire d'industrie
	Interco 1	Prioritaire	...
	Interco 2	Souhaitable	...
	Interco 3	Prioritaire	...
	Interco 3	Souhaitable	...
	Interco 4	Souhaitable	...
Institutionnels et services de l'Etat	Préfecture	Prioritaire	...
	Région	souhaitable	...
	Département	prioritaire	...
	Bpifrance	Facultative	...
	France travail	Souhaitable	...
	Business France		...	Facultative	...

Etc.

Guide d'entretien sur la méthode de la responsabilité territoriale de l'industrie

Présentation

- Introduction de l'interlocuteur
- Quels sont vos enjeux d'industrialisation ?
- Quels ont vos projets d'implantation ou de développement industriel à venir, ou ceux dont vous avez connaissance ?



Vision de l'industrie sur le territoire (15 minutes)

Sur les thématiques ci-après, pourriez-vous nous décrire les enjeux que rencontre le territoire ?



Responsabilité territoriale de l'industrie (15 minutes)

Comment une entreprise industrielle peut-elle répondre à ces enjeux ?

Autre question spécifique au Territoire d'industrie Rochefort-Royan-Marennes-Oléron : le territoire engage la commercialisation d'un foncier de 20 hectares sur l'aéroport de Rochefort-Charente Maritime. Quelles conditions doivent-être formulées pour une implantation et un développement vertueux des projets industriels ?

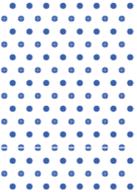
Gouvernance (10 minutes)

Comment le territoire peut-il se coordonner ou accompagner les entreprises dans la mise en œuvre de ces engagements ?

ÉTAPE 2 : CO-CONSTRUCTION ET VALIDATION COLLECTIVE DES ENGAGEMENTS

Cette étape prévoit l'animation d'un atelier collaboratif avec les acteurs économiques (restreint aux participants aux entretiens ou élargi).

- Durée totale de l'atelier en présentiel : 3h
- Support à distribuer aux participants : une première version des engagements réciproques des entreprises et des territoires, issue des entretiens individuels
- 2 ateliers collaboratifs pour valider les engagements et préfigurer la gouvernance du pacte (indicateurs et animation)



Atelier #1 : Les engagements du pacte



30 MINUTES

Vous disposez d'impressions sur les engagements réciproques prévus dans le pacte. Ils sont issus des entretiens avec l'écosystème industriel local. Nous vous invitons à répondre à 3 questions :

De manière générale : vous retrouvez-vous dans ces engagements ?

Avez-vous des questions ou ajustements à apporter ?

Avez-vous des vetos ?

MERCI D'ÉCRIRE SUR LES POST-ITS MIS À DISPOSITION : 1 IDÉE PAR POST-IT, ECRITURE LISIBLE ! ☺

Atelier #2 : La gouvernance du pacte



15 MINUTES

Quelle devrait être la durée d'adhésion et la fréquence de suivi ?

Qui devrait intervenir dans le suivi des indicateurs ?

Gouvernance thématique : sur quelles thématiques faut-il créer une instance spécifique ?

Pour vous, ce pacte sera réussi si...

ÉTAPE 3 : RÉDACTION DU PACTE INDUSTRIE - TERRITOIRE

Cette étape vise à formaliser le pacte industrie-territoire sous un format communicant (Powerpoint, Canva, Indesign).

En particulier, la rédaction d'un diagnostic industriel territorial.

Le pacte rédigé reprend les engagements validés par les acteurs locaux et des propositions d'indicateur.

Afin d'expliquer la démarche au plus grand nombre, il reprend également d'autres éléments ; en particulier :

- un édito de la collectivité qui donne de la perspective à moyen-long terme (voir annexe) ;
- un diagnostic industriel local qui reprend l'ensemble des éléments évoqués au cours des entretiens ;
- des « fiertés » emblématiques du territoire ;
- des remerciements aux acteurs qui se sont mobilisés.

ÉTAPE 4 : APPROPRIATION DU PACTE

Cette étape comprend :

- la mobilisation individuelle et collective des élus locaux (présentation en Copil « Territoires d'industrie », bureau communautaire) ;
- la mobilisation des acteurs économiques du territoire, en particulier lors des rencontres économiques locales.

La restitution de la démarche doit se faire par cercle élargi :

- avant tout, les élus en charge du développement économique et partenaires de Territoire d'industrie (ils ont normalement été entendus dès les entretiens) ;
- puis, les élus de la collectivité au sens large ;
- enfin, l'ensemble des acteurs économiques (le pacte peut concerner également les entreprises hors du secteur industriel).



Copil territoire
d'industrie

Restitution de la démarche et des engagements
La gouvernance du pacte est évoquée après ce moment d'appropriation

Bureau

Restitution de la démarche, des engagements et éventuelles réponses
aux questions évoquées en COPIL Territoire d'industrie

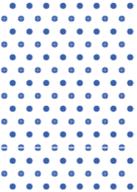
Bureau

Restitution de la démarche, du diagnostic, des engagements
Valorisation des fiertés industrielles locales
Proposition d'une gouvernance et visibilité sur l'année à venir

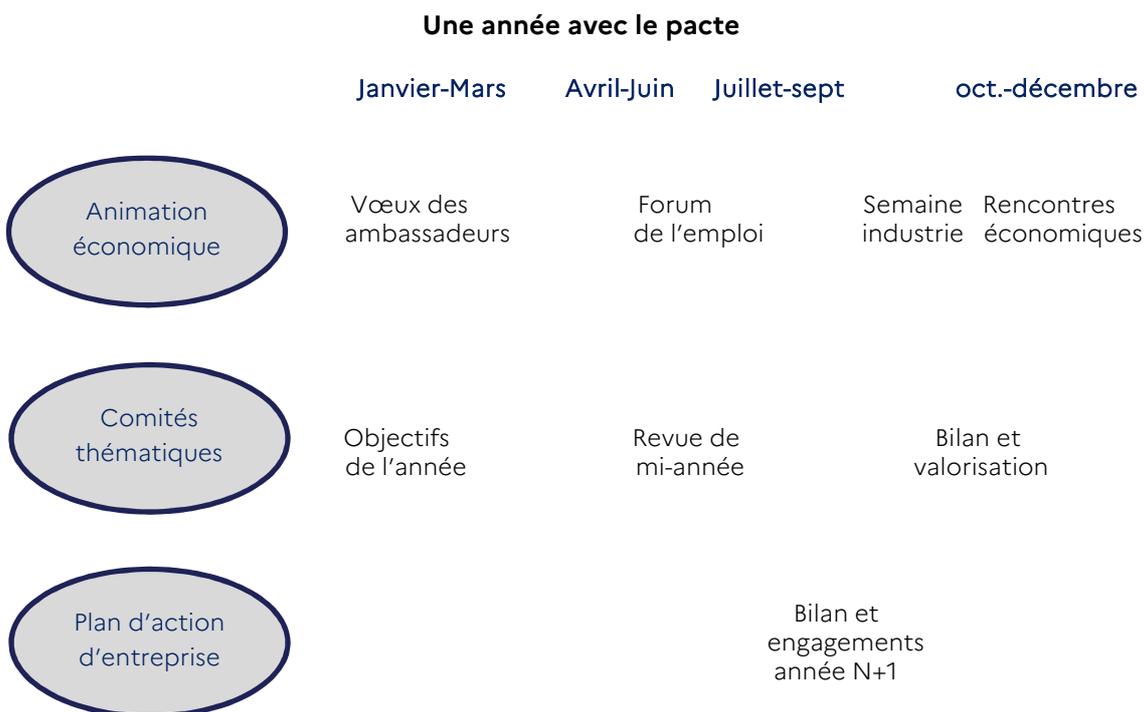
ÉTAPE 5 : MISE EN PLACE DE LA GOUVERNANCE DU PACTE

Pour chaque thématique : clarifier les objectifs, les indicateurs et les partenaires

Travail en groupes thématiques : attractivité, environnement, formation et emploi, innovation, implantation et mutualisation, mobilités et logement (voir pp.27 à 30, les objectifs, l'organisation, et les partenaires de ces groupes, ainsi que les exemples d'indicateurs)



Pour avoir une visibilité sur une année : donner les grands jalons thématiques et rencontres économiques

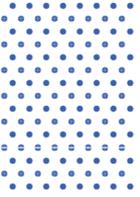


Les rencontres économiques

Des jalons annuels thématiques structurants pour la vie économique du territoire au sens large, permettant de donner de la perspective mais aussi de célébrer les réussites accomplies.

Pour exemple, les rencontres économiques du Territoire d'industrie de Rochefort-Royan-Marennes-Oléron :

- « Imagine Rochefort Océan », le 17 décembre 2024, organisé par la Communauté d'agglomération de Rochefort Océan ;
- l'événement annuel d'Asteur, 25 novembre 2024, organisé par la Communauté de communes de Marennes-Oléron dans le cadre d'une programmation dédiée aux entreprises ;
- Boost'éco, 6 juin 2024, organisé par la Communauté d'agglomération Royan Atlantique (CARA).



Pour disposer d'une feuille de route individuelle : fournir un cadre aux entretiens individuels entreprise-territoire

Modèle de fiche d'animation des ateliers

Le pacte et vous

Les principaux enjeux que vous rencontrez sur le territoire



La contribution spécifique que vous pensez pouvoir apporter

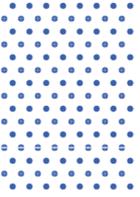


Votre plan d'action et indicateurs de réussite

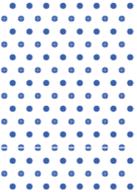


A horizon 1 an

A horizon 3 ans



Oléron © Communauté de communes de l'île d'Oléron



Editorial du pacte du Territoire d'industrie Rochefort-Royan-Marennnes-Oléron

L'industrie, notre priorité !

Pourvoyeuse d'emplois diversifiés, vectrice d'innovation, contributrice aux richesses et dynamiques économiques locales... L'industrie est un acteur incontournable de notre territoire et une réelle fierté locale. Mais elle est aussi attendue sur sa performance environnementale et son ouverture aux citoyens.

Des débats ont animé la scène nationale sur « l'acceptabilité » de l'industrie. Nous envisageons la question différemment : sous quelles conditions l'industrie se développe-t-elle de manière harmonieuse sur notre territoire ? Quelles actions, de la part des industriels et des acteurs qui les entourent, contribuent à une nouvelle image positive et vertueuse de l'industrie ?

La solution réside dans notre capacité à faire connaître nos fiertés industrielles locales et renforcer l'engagement des entreprises sur notre territoire. Car oui, l'industrie est une fierté, utile à nos concitoyens. Oui, les industriels endossent pleinement cette responsabilité et c'est notre rôle collectif que de le faire savoir.

Ce document est un pacte, un contrat de confiance entre l'industrie et les parties prenantes locales. Il est un rappel à nos fiertés et aux causes que nous défendons. Il a pour but de formaliser nos responsabilités et engagements réciproques pour le bien commun. Ces engagements ne sont pas figés dans le temps ; ils évoluent au gré des enjeux et de la dynamique collective.

Confiance, responsabilité, fierté : trois piliers qui garantissent un écosystème industriel fort qui se développe en harmonie avec le territoire.

Le pacte industrie et territoire est une initiative pionnière et engagée du Territoire d'industrie Rochefort-Royan-Marennnes-Oléron. Il vise à accompagner le développement du tissu industriel en harmonie avec les parties prenantes territoriales. Cette initiative est pleinement intégrée avec les objectifs de la Région Nouvelle Aquitaine et sa politique régionale Neo Terra.

Le programme « Territoires d'industrie », lancé en 2018 et renouvelé en 2023, incarne une dynamique de reconquête industrielle « par et pour les territoires ». Co-porté par l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) et la Direction générale des entreprises (DGE), il met en avant une démarche collaborative entre élus, industriels et acteurs locaux, afin de proposer des solutions concrètes pour la réindustrialisation des territoires.

L'étude « Pacte de responsabilité territoriale », commandée par l'ANCT et menée par le cabinet Compagnum, explore les conditions permettant un développement harmonieux de l'industrie. Elle s'intéresse particulièrement à l'acceptabilité de l'industrie, dans un contexte de raréfaction du foncier et de préoccupation croissante autour des enjeux environnementaux. En analysant l'exemple du Territoire d'industrie Rochefort Royan Marennes Oléron, l'étude propose un modèle de pacte entre les acteurs locaux et industriels, visant à favoriser un développement industriel respectueux des spécificités locales.

Cette publication présente les résultats de cette étude, menée de mai à novembre 2024, et propose une méthodologie répliquable à tous les Territoires d'industrie. Cette méthodologie se veut une contribution essentielle à la construction d'une industrie plus verte, plus intégrée et plus ancrée dans les réalités territoriales, en cohérence avec la philosophie du programme et les ambitions de tous les territoires labellisés et engagés dans la communauté « Territoires d'industrie ».



PACTE INDUSTRIE-TERRITOIRE

DE L'ÉTUDE DE CAS À LA RÉPLICABILITÉ

